

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.130

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 17 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

**DATE DE CONVOCATION**

10 DECEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

10 DECEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE , Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. HUGENDBLER représenté par M. BUJARD  
M. GAVEN représenté par M. CANDAU  
M. QUENTIN représenté par M. CAU  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
M. ANGIBAUD représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

**ABSENTS - EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS SOCIALES

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Commission des affaires sociales qui s'est réunie le 03 Novembre 1999 a proposé de répartir le solde des crédits réservés 1999 comme suit :

- 5.500 F à l'Union Nationale des Combattants - section de ROYAN- pour une aide à la réalisation, par les élèves du Lycée Champlain, d'une stèle du souvenir,

- 12.400 F à l'Association ROYAN-CULTURE pour l'organisation d'un concert en faveur de la jeunesse dans le cadre des festivités de l'An 2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition de la Commission des Affaires Sociales,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer les subventions suivantes :

- . 5.500 F à l'Union Nationale des Combattants  
(Section de ROYAN)
- . 12.400 F à L'Association "ROYAN CULTURE"

- D'imputer les dépenses correspondantes sur le solde des crédits réservés de la Commission des Affaires Sociales - Article 657.4 Fonction 520.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 décembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**